

CASE POSTALE 173  
1001 LAUSANNE

4EME LIVRAISON  
Le 10 mai 1978

COMPROMIS OU CAPITULATION ?

La loi sur l'aide aux universités et à la recherche est le meilleur compromis possible entre la Confédération et les cantons si l'on veut être en mesure de faire face à la marée d'étudiants qui va prochainement déferler sur les universités. Voilà ce que disent entre autres les partisans de la loi.

Que vaut ce raisonnement ? La loi n'est pas un compromis. Elle est une capitulation des cantons à l'endroit de la Confédération. Celle-ci pourra en effet imposer à sa guise ses propres conceptions en matière de politique universitaire puisque les subventions ne seront versées que moyennant le respect de certaines conditions.

La perspective d'un accroissement du nombre d'étudiants est encore une autre forme de capitulation. Elle est fondée sur des prévisions scientifiques, sur des recherches compliquées faites évidemment avec les méthodes les plus modernes et l'inévitable ordinateur. Or les prévisions, surtout celles qui se camouflent dans un maquis scientifique, n'ont souvent qu'un seul mérite : celui de se révéler fausses. Dans de nombreux domaines, on a pu en faire l'expérience qu'il s'agisse de conjoncture économique, de besoins en équipement public de démographie, de logements etc., etc..

Il se peut toutefois qu'en dépit de la fausseté des prévisions, on assiste malgré tout à un gonflement du nombre d'étudiants grâce à un phénomène qui a pris naissance à Genève en automne dernier. Dans la Nouvelle Revue de Lausanne du 1er novembre 1977, on pouvait lire : "rentrée universitaire à Genève : 109 candidats sans "matu". Il est évident que si l'accès à l'université n'est plus soumis à aucun certificat préalable, il n'y aura jamais assez de places pour les futures volées d'étudiants.

La décision de l'Université de Genève doit servir à réaliser une expérience. On veut bien. Elle est cependant révélatrice d'un état d'esprit visant à faciliter le plus possible l'accès aux hautes écoles. Une telle tendance est condamnable à un triple point de vue :

- elle crée l'illusion qu'il est possible de faire sans efforts des études universitaires et d'obtenir un diplôme sans beaucoup de travail;
- les études universitaires, par le fait qu'elles doivent être accessibles au plus grand nombre ne peuvent plus être qualifiées de supérieures. Finalement c'est le pays qui est perdant : les études, les diplômés, les spécialistes en sont réduits au dénominateur commun de la médiocrité;
- en cherchant à privilégier à tout prix les études supérieures, on néglige l'enseignement intermédiaire, provoquant du même coup un désintérêt pour ce genre d'enseignement et les métiers qui s'y rapportent.

L'adoption de la loi fédérale, du fait de ses objectifs démesurés, encouragerait ces diverses tendances. Il convient par conséquent de la rejeter le 28 mai prochain afin de remettre sur le métier une loi aux intentions réalistes.